



**S'ENGAGER
POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Fédération CFDT PSTE - Protection Sociale Travail Emploi
49 avenue S.Bolivar - 75019 PARIS
Email : federation@pste.cfdt.fr
Site PSTE : <https://pste.cfdt.fr>

Paris, le 12/07/2019

CCE POLE EMPLOI du 21 juin 2019

ANNONCES GOUVERNEMENTALES SUR L'ASSURANCE CHOMAGE ET SUR POLE EMPLOI

DECLARATION CFDT A L'OUVERTURE DU CCE DU 21 JUIN 2019

Mardi 18 juin, le Directeur Général communiquait auprès de tout le personnel les décisions gouvernementales sur la réforme de l'assurance chômage et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Il y est fait mention d'engagements sur l'arrêt des suppressions de postes à Pôle emploi et sur le recrutement de 1 000 agents supplémentaires au cours des trois prochaines années.

Il fait état aussi de nouvelles missions liées à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises.

La CFDT annonce doré et déjà qu'elle s'inscrira dans la volonté d'assurer la pérennité des moyens nécessaires pour répondre à ces annonces et qu'elle entend rouvrir le débat de l'organisation du travail et de l'adéquation des charges et des ressources.

Pour la CFDT, les nouvelles règles d'indemnisation qui ont été annoncées le 18 juin vont viser les demandeurs d'emploi les plus précaires et ne vont en rien faciliter leur retour à l'emploi. Elles risquent d'être une source de dégradation des conditions de travail et d'accueil de nos publics.

Pour la CFDT les conditions du renforcement des capacités d'accompagnement de Pôle emploi se posent donc plus que jamais et passent dans un premier temps par l'arrêt immédiat des baisses d'emploi dans les établissements Pôle emploi et l'ouverture de négociation sur la mise en œuvre des renforts.

Reponses DG

✓ La DG ne fera pas de commentaires sur les mesures annoncées par le gouvernement sur l'Assurance Chômage et attend maintenant les décrets d'application. Il appartiendra à Pôle emploi de les mettre en œuvre et de préparer le plan de formation à destination des agents. Un plan d'action sur la formation est en cours de finalisation et sera présenté aux élus.

✓ Les mesures portant sur les moyens et l'évolution de l'offre de service de Pôle emploi seront intégrées à la convention tripartite. La DG confirme que le CCE sera consulté sur la nouvelle convention tripartite en amont du Conseil d'Administration mais n'a pas de confirmation du calendrier à ce jour : ce sera pendant l'été ou en septembre....plusieurs scénarii de calendrier restent possible.

✓ Après la consultation sur la convention tripartite, interviendra la consultation sur le projet stratégique. Les agences seront associées en amont aux travaux sur la mise en œuvre opérationnelle de la convention tripartite.

✓ Sur les moyens supplémentaires alloués à Pôle emploi, la DG confirme que la dotation de 1000 Etp est délimitée pour une période de trois ans (ce qui amène la Direction à travailler sur un scénario de recrutements en CDD) et confirme aussi l'arrêt de la diminution du plafond des emplois.

Il est également annoncé que les gains de productivité seront redéployés en interne et ne pourront donc plus servir à des scénarii de compensation des baisses d'effectifs.

S'il devait y avoir baisse du chômage, les ressources dégagées seront conservées au bénéfice de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

✓ L'annonce des 1000 postes supplémentaires a comme conséquence pour la DG de devoir ouvrir une négociation sur la modification de la CCN sur le plafond maximum de 5% de recours aux CDD.

Le recours aux CDD de surcroît d'activité n'est pas la solution la plus adaptée compte tenu de leur limite à 12 mois. Un autre scénario pourrait amener à flécher les renforts sur une des nouvelles missions et à recruter les CDD sur les remplacements des agents CDI qui travailleraient sur ces missions.

Les 1600 départs naturels sur l'année offriront une opportunité aux CDD de pouvoir être Cdisés au fil de l'eau.

Cette négociation se tiendra en septembre.

✓ En réponse à la déclaration CFDT et des autres OS du CCE, un cycle de bilatérales sera mis en place pendant l'été.

=> Les élus CFDT prennent acte de ces premières réponses sur lesquelles nous travaillerons en prévision du calendrier social de la rentrée : la CFDT rappelle toutefois à la Direction que ces annonces n'impliquent pas que les instances et qu'il est nécessaire qu'une information complète soit également préalablement faite aux délégués syndicaux !

Intelligence Emploi : présentation de la Convention « Contrat de transformation – Intelligence Emploi »

Ce point avait été demandé par les élus du CCE suite à la séance du 23 mai.

La présentation du programme Intelligence Emploi à Pole Emploi n'avait en effet pas intégré la convention passée entre Pole Emploi et le service interministériel de la transformation de l'action publique.

Ce que précise la convention :

- elle définit les modalités d'exécution du projet et du versement des fonds alloués (20M€) à Pole Emploi.
- elle reprecise l'objectif du projet Intelligence Emploi : développer de nouvelles approches visant « à améliorer la performance, la qualité des services et de la relation aux usagers, les conditions de travail des agents et l'efficience des dispositifs »
- elle confirme les 3 axes identifiés :
 - * Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi par de nouveaux services plus personnalisés
 - * Transformer la relation de service par la mise en place de nouvelles modalités d'échanges (assistant virtuel) entre les conseillers et les demandeurs d'emploi
 - * Automatiser des taches et recentrer les agents sur les activités à plus forte valeur ajoutée
- elle fixe trois tests :
 - * la simplification des échanges par la mise en place d'un assistant virtuel permettant de suppléer à l'usage du mail (faciliter la préparation des réponses aux mails/traitement automatique de certains mails)
 - * soutenir les conseillers dans leur diagnostic pour un accompagnement plus personnalisé en etendant et en croisant le champ des données traitées (et en facilitant le traitement des situations en anticipation pour réduire les traitements à posteriori)
 - * soutenir les entreprises dans leur recrutement par de nouvelles fonctionnalités permettant aux employeurs d'optimiser leurs critères lors du dépôt d'offre en ligne et mieux repérer les offres qui risquent poser des difficultés de recrutements
- elle fixe le calendrier : les actions devront être centrées sur 2019 et 2020 de façon à procéder aux évaluations et éventuelles capitalisations en 2021.
- elle détermine le coût total du programme : si 20M€ sont alloués via l'appel à projet, Pole Emploi devra aussi en autofinancer plus de 29M€ sur son propre budget.
- les gains de productivité estimés sur l'ensemble du programme sur les trois ans sont de 447 ETP

INTERVENTIONS CFDT

=> La lecture de la convention conforte la CFDT dans les alertes qu'elle a posé dès le mois dernier, date de la première information sur le sujet. En s'appuyant sur ces éléments, la CFDT demande à occuper la légitime place qui est la sienne dans le cadre de ce projet.

La convention a été signée le 18 décembre, nous considérons que l'intégration des représentants du personnel à ce projet a déjà 6 mois de retard avec les effets que l'on constate ce jour au travers des débats CCE.

La question de l'intégration des organisations syndicales dans la gouvernance est pour nous un impératif.

=> La CFDT revient sur la demande formulée au CCE du 23 mai de construction de charte éthique, il s'agit là de notre première proposition en tant que membre de la gouvernance !!

=> Sur l'estimation des gains ETP, nous comprenons à la lecture de la convention que ces derniers sont à ce stade estimés, qu'ils pourront être réadaptés dans le cadre de la gouvernance du projet et que la vérification de leur effectivité est une condition sinequanone. Pour la CFDT il faut un réel suivi sur la réalité de ces gains ETP !

Au-delà du sujet de l'Intelligence Artificielle, et pourquoi pas dans le cadre de la prochaine TRI, la question de la politique globale de Pôle emploi sur les « gains de productivité » et le problème de l'effectivité réelle de ces gains estimés doit être un enjeu central du dialogue social

=> Demande de consultation sur les modalités de mise en œuvre. Comment va être structurée la logique de la consultation globale et la consultation par projet ?

Pour la CFDT, il faut d'abord revenir sur les principes fondateurs structurant la mise en œuvre du programme Intelligence Emploi.

Réponses DG

✓ La DG confirme suite aux annonces gouvernementales que les gains de productivité ETP resteront à Pôle Emploi et ne seront pas utilisées pour d'éventuels nouvelles baisse des effectifs : les 450 ETP iront sur le redéploiement de l'accompagnement des DE. Les gains annoncés devront être vérifiés donc testés avant d'envisager une généralisation.

✓ La DG est prête à consulter sur ce sujet mais en amont de la généralisation sur la base des retours des gains sur la charge de travail et des réponses aux DE et entreprises.

✓ Le comité éthique dont il est fait mention dans la convention n'est pas en place pour l'instant mais sera décliné dès qu'il sera opérationnel.

✓ Les IRP seront consultées dès lors que ce projet a des conséquences sociales en terme d'emploi, seul dans ce cas la consultation est obligatoire. La DG ne considère pas que la dimension IA constitue en tant que tel un motif de consultation.

La consultation ne se fera que si ces impacts sont vérifiés en fonction du projet. Le moment où le faire sera sur le bon sujet et avec un sujet suffisamment formalisé pour répondre aux questions sur les impacts pour les salariés.

La Dg est toutefois prête à donner accès aux élus pour jouer pleinement leur rôle dans un système de suivi régulier des différents thèmes du programme

=> Au regard des différents échanges, une consultation du programme Intelligence Emploi est finalement prévue par la DG au CCE du 16 juillet

Prochain CCE : mardi 16 juillet